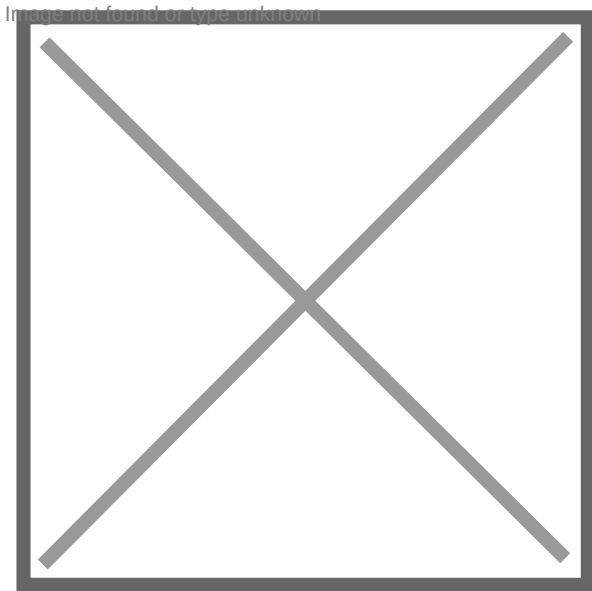




Jusqu'à ou le droit à l'image?

Par **Goupilmax**, le **31/05/2011 à 18:43**

Bonjour,
Je voulez savoir à quel point il faut masquer une personne pour utiliser son image.
Je voulez mettre un bandeau (rajouter sur l'ordinateur) noir au niveaux des yeux. Puis-je après utiliser l'image de la personne après ce masquage u niveaux des yeux? Si non à partir de quel niveaux de masquage l'image d'une personne est réutilisable?

Par **mimi493**, le **31/05/2011 à 20:46**

floutez le visage au point que quiconque ne puisse reconnaître la personne

Par **Goupilmax**, le **31/05/2011 à 20:50**

Un bandeau sur les yeux ne suffi pas comme nous pouvons voir dans les reportages?

Par **mimi493**, le **01/06/2011 à 00:04**

Avez-vous les reins assez solides pour assumer une procédure judiciaire si la personne est reconnaissable ?

Par **chris_idv**, le **01/06/2011** à **10:42**

Bonjour,
Votre question relève d'abord du bon sens et ensuite seulement du droit.
Posez vous sincèrement la question: dans l'hypothèse où vous seriez la personne prise en photo vous estimeriez vous satisfait(e) que votre anonymat soit préservé par un simple bandeau noir à hauteur des yeux ?
Cordialement,